

Procès verbal

Le jeudi 04 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Marie-Christine GUENOT.

Secrétaire de la séance : Rémi MOLLET

Présents : Marie-Christine GUENOT, Anna TREDONNET, Vincent DELFORGE, Séverine MARQUET, Nicole LEDO, Dominique HERBIN, Danielle ADAMSKI, Rémi MOLLET, Maryline LEMOINE, Eric BENEDEK, Audrey BAJEUX

Représentés : Frédéric SZCZESNY représenté par Danielle ADAMSKI, Valérie TABARY représentée par Séverine MARQUET

Absents et excusés : Alex LEGRAND, David PIERREPONT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion en date du 20 avril 2026 ;
- Location de terres (section ZL 001) suite à l'appel à candidatures en date du 04 mars 2026 ;
- Territoires 62 : Cession de parcelles cadastrées section ZA numérotées 0499, 0A 502 et 0A numéro 0501 pour une surface de 10 761 M²;
- Borne de recharge électrique ;
- Contrats été accueil de loisirs;
- Contrats périscolaire rentrée 2026-2027;
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 avril 2026 ;

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 20 avril 2026.

Délibérations du conseil :

Location de terre (N° DE_030_2026)

Madame GUENOT informe l'assemblée qu'à la suite du décès du locataire de la parcelle cadastrée ZL 001, il a été constaté que le fils du preneur décédé ne pouvait bénéficier de la reprise du bail rural, ne remplissant pas les conditions légales requises, notamment celle relative à la participation effective à l'exploitation au cours des cinq années précédant le décès.

En conséquence, la parcelle susvisée a été déclarée disponible à la reprise.

Un appel à candidatures a donc été lancé le 4 mars 2026 et affiché en mairie pendant une durée d'un mois.

Une candidature a été reçue:

-Monsieur Jacques BROY

Après examen des candidatures et conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, la Commune a veillé au respect des règles de priorité d'attribution, à savoir qu'en l'absence de jeune agriculteur candidat, la priorité est donnée aux exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est situé sur la commune.

Par conséquent la candidature de Monsieur Jacques BROY a été retenue.

Délibération : adoptée

Les Près de Dieu (N° DE_031_2026)

Les Près de Dieu

A OISY-LE-VERGER

Acquisitions amiables

CESSION DE PARCELLES CADASTRÉES SECTION ZA NUMÉROTÉES 0499, 0A 0502, 0A 0501 PAR LA VILLE A LA SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX (RUE MAURICE PIERRACHE) :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Dans le cadre du projet d'aménagement porté par la SEM Territoires Soixante-Deux sur la commune de Oisy-le-Verger, Territoires Soixante-Deux souhaite réaliser un lotissement comprenant des logements individuels, des logements collectifs ainsi que des lots libres de constructeur.

Dans le cadre de cette opération, la SEM Territoires Soixante-Deux doit se porter acquéreur des parcelles propriétés de la ville et du CCAS, nécessaires à la réalisation de ce projet, à savoir :

- pour la ville, les parcelles cadastrées section ZA numéro 0499, section 0A numéro 0502 et la section 0A numéro 0501 pour une surface totale d'environ 10 761 m²
- pour le CCAS, les parcelles cadastrées section ZA numéro 00 63 et section ZA numéro 0065 pour une surface totale d'environ 7 233 m²

La SEM Territoires Soixante-Deux propose d'acquérir les parcelles de la ville et du CCAS au prix de 11€/m².

Il est précisé que le Conseil d'Administration du CCAS devra également se prononcer sur la cession des parcelles lui appartenant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la cession des parcelles de terrain ZA 0499, OA 0502, OA 0501 à la SEM Territoires Soixante-Deux au prix de 11€/m², les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.
- Autorise, le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette cession foncière, notamment la signature de tout document afférent à cette opération.

Délibération : adoptée

Borne de recharge électrique ;

La commune étudie deux solutions pour l'installation de bornes de recharge électrique.

Le modèle E55C propose un contrat sur 20 ans, avec une rémunération de 1 centime par kWh reversé à la commune, mais implique également un abonnement annuel (montant non précisé).

La solution Stations-e, sans reversement comparable.

Il n'y a pas d'abonnement payé par la collectivité, la rémunération du HWH est fixe à 2 ans et il est proposé à la commune un bail pour la parcelle renouvelable en lieu d'un contrat sur 20 ans

En résumé, E55C présente un modèle basé sur une durée longue avec un faible revenu par kWh mais un abonnement, tandis que Stations-e impose un coût annuel certain, plus élevé, sans perspective de recette équivalente.

Après discussion, des renseignements complémentaires devront être sollicités auprès des sociétés concernées.

Organisation de l'Accueil de Loisirs : Contrat renfort cantine et nettoyage des locaux (N° DE_032_2026)

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune met à disposition du personnel pour le bon fonctionnement du centre de loisirs : deux agents techniques pour le ménage des locaux du centre de loisirs et le midi, deux agents pour le service du repas et le nettoyage de la salle polyvalente.

Madame GUENOT rappelle à l'assemblée que le coût salarial est supporté par la Communauté de communes Osartis-Marquion.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la prolongation de deux contrats d'agents techniques pour la période du 06 juillet 2026 au 31 juillet 2026.

Comme suit :

- Un poste d'agent technique en renfort à la cantine et au nettoyage de la salle polyvalente à 15 h semaine ;
- Un poste d'agent technique en renfort au nettoyage des locaux du centre de loisirs à 15h semaine

Délibération : Adoptée

Rentrée scolaire 2026-2027 : contrats de travail des agents affectés au périscolaire (N° DE_033_2026)

Madame le Maire rappelle que la rentrée scolaire débute le lundi 1er septembre et pour le bon fonctionnement de la cantine et de la garderie périscolaire, elle propose d'affecter trois agents à la cantine et deux agents à la garderie soit du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide la proposition comme suit :

- 2 postes d'adjoint technique en surveillance garderie à 15,50 h/semaine ;
- 1 poste d'agent technique en restauration scolaire et entretien des locaux à 15h/semaine avec possibilité d'évolution à 17 h /semaine suivant les besoins ;
- 1 poste d'adjoint technique en restauration scolaire et entretien des locaux à 13 h/semaine avec possibilité d'évolution suivant les besoins à 15 h.

Délibération : Adoptée

Cartes cadeaux des maisons fleuries (N° DE_034_2026)

Madame Séverine MARQUET informe que les inscriptions au concours des maisons fleuries sont ouvertes du 04 juin 2026 au 30 juin 2026.

À l'issue de cette période, un jury se réunira afin de sélectionner et classer les participants.

Un cadeau sera remis aux lauréats selon leur classement.

Il est également envisagé d'établir un règlement pour encadrer officiellement le concours.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise l'achat de cartes cadeaux pour un montant total compris entre 250 € et 300 €, montant qui sera réparti entre les lauréats du concours.

Délibération : Adoptée

Questions diverses :

Installation d'un point Vinted ;

Un point Vinted sera installé derrière le café, permettant la mise en place d'un service de dépôt-retrait pour les administrés.

En contrepartie, il sera versé à la commune la somme de 65€ HT.

Achat de chaises pour la cantine périscolaire ;

Madame Anna TREDONNET présente un point d'avancement concernant l'achat de chaises destinées à la salle de cantine périscolaire.

Les chaises répondent au critère d'inflammabilité M2.

Le prestataire le moins cher sera retenu pour l'achat de ces chaises.

Animation du 14 juillet 2026 ;

Pour la fête du 14 juillet, des jeux gratuits seront organisés à la fois par la municipalité et les associations afin d'animer la journée et de favoriser la participation de tous.

Projet de réorganisation de la Ducasse et des événements du week-end de la Pentecôte ;

Depuis plusieurs années, la municipalité offre des tickets gratuits à l'occasion de chaque ducasse afin de soutenir cet événement et d'encourager la participation des familles. Cependant, lors de la dernière ducasse d'octobre, près de la moitié des tickets distribués sont revenus en mairie sans avoir été utilisés. Le même constat a été fait pour le tir, ce qui démontre une baisse significative de la fréquentation.

Par ailleurs, la municipalité a reçu plusieurs retours de la part des habitants concernant l'attractivité de certaines animations et des lots proposés.

Face à ce constat partagé, et dans un esprit constructif, nous avons décidé de ne maintenir à l'avenir qu'une seule ducasse annuelle, comme cela se pratique dans de nombreuses communes. L'objectif est de rassembler les habitants autour d'un événement plus important, plus dynamique et plus attractif, en regroupant un maximum d'activités sur les trois jours de festivités. Parmi les pistes envisagées figurent notamment l'organisation du concours de pétanque le lundi ainsi que d'autres animations fédératrices.

De plus, après de nombreuses démarches, nous espérons pouvoir accueillir des auto-tamponneuses afin de renforcer l'attractivité de la manifestation.

Cette décision est le résultat d'une réflexion menée à partir de constats concrets et dans la volonté de faire évoluer notre fête communale pour qu'elle retrouve toute sa place dans la vie du Village.

Monsieur Rémi MOLLET propose également de déplacer le concours de pétanque, habituellement organisé en août, afin de l'intégrer à ce week-end festif pour renforcer l'attractivité et créer un événement communal plus dense.

La fête de la musique ;

L'installation de La Fête de la Musique du dimanche 21 juin 2026 sera assurée par les conseillers municipaux le matin.

L'animation musicale sera assurée par le groupe de Monsieur BERLAN et 2 chanteurs.

Une restauration rapide sera proposée.

L'ensemble de ces animations vise à offrir un moment convivial et accessible à tous.

Course Cycliste Féminine du samedi 12 septembre 2026 ;

La course cycliste féminine aura lieu le samedi 12 septembre 2026 et traversera la commune.

À cette occasion, plusieurs animations et initiatives sont envisagées pour valoriser le passage des coureuses.

Un concours fleuri pourrait être organisé, incluant notamment :

- un tracteur fleuri,
- la participation des Géants,
- diverses décorations le long du parcours.

En cas de participation de la commune, un gain potentiel de 200 € est en jeu, ce qui constitue un encouragement supplémentaire à mobiliser habitants et associations.

Marie-Christine GUENOT
Président de séance



Rémi MOLLET
Secrétaire de séance